

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 201146 - Elle refuse de se marier de peur que son mari l'oblige à travailler

---

### question

Je suis une célibataire désireuse d'étudier la médecine. Je n'ai pas encore commencé mes études supérieures. J'ai visionné quelques séquences vidéo publiées par vous-mêmes et en ai profité. J'ai commencé à chercher de nouveau mon chemin vers l'islam. Je voudrais vous interroger à propos de la poursuite de mes études universitaires. L'engagement dans un tel projet signifie nécessairement négocier les heures des prières et rester hors de la maison jusqu'à des heures tardives sans être accompagné d'un mahram.

Comme je l'ai déjà dit, je suis encore célibataire et je crains que mon future mari ne m'oblige à travailler (dans un hôpital par exemple) sous prétexte que je suis médecin, en dépit de mon désir de ne pas travailler.

D'ailleurs, j'appartiens à la secte Bharati Daoudi dont les membres n'aiment pas les filles pieuses. Que me conseillez -vous? Je suis vraiment perplexe à cette étape de ma vie. Merci.

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Il nous plaît énormément de retrouver parmi les filset les filles de notre communauté des gens aux esprits éclairés et aux cœurs purs, des gens capables de se débarrasser des entraves et obstacles créés par les divisions et les divergences pour retrouver l'islam dans toute sa pureté telle qu'Allah le Puissant et Majestueux l'a révélé à Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui). Voilà un grand bienfait auquel aucun autre n'est comparable.

Après le décès du Prophète Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui), les gens se divisèrent en sectes et partis dont chacun s'accrocha à l'appel lancé par leurs cheikhs et imams. C'est ainsi que l'islam (authentique) redevint étrange au sein desdits partis et sectes en dépit de la parole

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

d'Allah le Puissant et Majestueux: **Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien: leur sort ne dépend que d'Allah. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient.** (Coran,6:159).

Nous vous saluons et apprécions votre approche dans l'étude des questions essentielles de cette Existence, qui ont trait à la religion et aux croyances, notamment à ce que l'homme croit par rapport à Allah et s'engage à concrétiser.

Cette approche commence par un premier pas qui consiste à compter sur la raison dont Allah le Puissant et Majestueux vous a doté pour vous permettre de méditer et de réfléchir loin des sources d'influences sociétales et intellectuelles précédentes. Lisez le saint Coran, loin des déviations doctrinales et des interprétations qui enlèvent au texte son éclat et empêchent le lecteur d'en profiter. Méditez la parole d'Allah le Puissant et Majestueux révélée pour guider et éclairer l'humanité.

Vous ne manquez pas d'y trouver une guidance et une lumière. Car c'est un discours clair et facile dans la plupart de ses versets et sourates. Vous y trouverez la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **Et voici un Livre (le Coran) béni que Nous avons fait descendre - suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde.** (Coran,6:155) et Sa parole: **C'est un Livre qui t'a été descendu; qu'il n'y ait, à son sujet, nulle gêne dans ton cœur; afin que par cela tu avertisses, et (qu'il soit) un Rappel aux croyants Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu.** (Coran, 7:2-3)

Si vous faites dépendre la guidance de la fidélité au saint Coran et envers le noble Messager, Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui), Quelle guidance pourriez-vous espérer trouver ailleurs dans des thèses et doctrines humaines? Quel bonheur pourrait-on espérer trouver en dehors du saint livre et de la Sunna purifiée?!

Pourquoi placer des intermédiaires entre nous et ces deux sources?! N'avons-nous pas une

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

intelligence qui nous permette de penser? Allah le Puissant et Majestueux ne nous a-t-Il pas doté de cœurs qui nous permettent de distinguer le vrai du faux? Pourquoi persistons nous à perpétuer les traditions communautaires ou sectaires de notre milieu?! Où trouverions-nous ces sectes dans le livre d'Allah? Où les trouverions nous dans la Sunna du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui)? Croyez vous que nous irons en enfer si nous ne croyons pas à un tel imam ou à une telle communauté? Est-il concevable que nous allions en enfer à cause de croyances dont ni le saint Coran ni le Prophète Muhammad ne nous ont pas informé?

Des interrogations simples qui, pourtant, peuvent nous conduire au rejet de toutes les communautés, sectes et croyances spéciales et chercher les preuves de la voie que nous avons fini par suivre pour nous écarter des autres et nous rapprocher à la pureté de la foi en l'unicité absolue d'Allah adoptée par tous les prophètes (pse). Allah le Puissant et Majestueux dit: **Dis: "Obéissez à Allah et obéissez au messager. S'ils se détournent, ...il (le messager) n'est alors responsable que de ce dont il est chargé; et vous assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés". Et il n'incombe au messager que de transmettre explicitement (son message). (Coran,24:54) Le Transcendant et Très-haut dit encore: Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition. (Coran,59:7).**

Sachez que la Charia ne vous impose pas l'abandon des études de peur que votre futur mari ne vous oblige à travailler. Le mari n'a pas le droit de forcer sa femme à travailler. Il n'a pas non plus un quelconque droit de regard sur vos biens et propriétés. Bien au contraire, vous avez la possibilité de formuler les conditions de votre convenance. Si vous vous mettez d'accord pour que vous puissiez travailler dans des conditions appropriées, il y a aucun inconvénient à le faire, pourvu de vous efforcer à respecter les limites tracées par la loi religieuse.

Si vous même ne désirez pas travailler, personne n'a le droit de formuler une condition vous obligeant à le faire. Vous avez le droit de l'expliquer (à tous) et d'établir des conditions que vous

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

voudriez imposer à celui qui viendra demander votre main, à condition toutefois de ne pas en faire un obstacle qui vous empêche de vous marier.

Non! Efforcez-vous plutôt à grader votre chasteté grâce au mariage et à choisir un bon mari; celui qui aiderait à dépasser les traditions et croyances du milieu dans lequel vous avez grandi et vous aiderait à préserver la pureté de votre religion. Il n'est pas nécessaire qu'il affiche une apparence qui puisse amener votre famille à le rejeter car il suffit qu'il soit de bonne mœurs, d'une piété acceptables dans l'ensemble, très attaché à la religion, et assidu à la prière.

Si vous voulez ajourner les études supérieures pour pouvoir vous marier d'abord, vous êtes plus au fait de vos intérêts. Si vous voulez terminer vos études tout en vous efforçant à minimiser les dégâts et les violations de la loi dans mesure du possible, en observant la prière à son heure de sorte à ne pas la sortir de son heure sauf en cas d'excuse ou à cause d'un accident, faites-le. Nous espérons qu'il n'y aura aucun inconvénient pour vous d'agir comme indiqué, s'il plait à Allah.

Le fait de sortir de la maison ne nécessite pas l'accompagnement d'un mahram. C'est le voyage qui est soumis à la condition de se faire accompagner par un mahram. Il faut toutefois porter le voile et respecter les règles de conduite (islamiques) et s'assurer d'être à l'abri des agresseurs.

Si vous craignez une agression ou la perte de votre religion ou si vous n'êtes pas en mesure de porter votre voile et de respecter les limites de la loi religieuse, faites de tout cela une priorité par rapport au travail.

Celui qui voudrait avoir une présentation succincte de la communauté

Bharati, peut se référer à la fatwa n° [107544](#).

Allah le sait mieux.